



République française
Mairie d'URCY
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Du vendredi 30 janvier 2026 à 19 heures
Convocation 27 janvier 2026



Présents : Mmes BARBIEUX Albane, TENDRON Christine, Mme BAUDVIN Virginie, MM. MARCHISET Christian, MARACHE Gilles, BONET Gérard, BOSSONG Antoine, JAMEUX Didier et BOSSONG Dominique

Pouvoir : BOSSONG Antoine

Absents(es) : ZUCCHINI Matthias

Secrétaire de séance : BARBIEUX Albane.

Ordre du jour

- 1- Approbation du dernier procès-verbal,
- 2- Délibération pour validation de la 2^{ème} phase des travaux de rénovation de l'église Saint-Médard à URCY
- 3- Délibération de confirmation des ZAER,
- 4- Délibération pour remboursement au maire,
- 5- Questions diverses,

oooOOOooo

1 Approbation du dernier procès-verbal

Après lecture du procès-verbal du conseil municipal du 12 novembre 2025, le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce dernier et signe la feuille d'émargement.

2 Délibération pour validation de la 2^{ème} phase des travaux de rénovation de l'église Saint-Médard à URCY

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le projet de 2^{ème} phase de rénovation de l'église d'Urcy pour un montant de 193 783.00 € HT
- sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif, plan Marshall – Patrimoine Communal Côte d'Or, de la DETR,
- définit le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR	Sollicitée	193 783.00 €	30 %	58 134.00 €
CD	Sollicitée	193 783.00 €	30 %	58 134.00 €
CRB				
Autre :				
TOTAL DES AIDES			60 %	116 268.00 €
Autofinancement			40 %	77 513.20 €



République française
Mairie d'URCY
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Du vendredi 30 janvier 2026 à 19 heures
Convocation 27 janvier 2026



- précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,
- s'engage à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,
- atteste de la propriété communale de l'église Saint Medard d'Urcy.

3 Délibération de confirmation des ZAER,

Afin de clore le second cycle de désignation des ZAER pour la mise en œuvre de la loi N° 2023-175 du 10 mars 2023, le conseil municipal réunit ce jour confirme la délibération 2025-04bis du 13 mars 2025 par 8 voix pour et 2 non-votants, (Mrs Dominique BOSSONG et Antoine BOSSONG) car propriétaires de certaines parcelles, les ZAER suivantes :

- 1342814 MENAGEON, filière photovoltaïque, parcelles ZB0022, 0025, 0027, 0029,
- 1342815 DERRIERE LE MONT, filière photovoltaïque, parcelles ZB0016, 0018,
- 1342816 MONT, filière photovoltaïque, parcelles ZB0002
- 1342817, CHATAIN, filière photovoltaïque, parcelles ZB0023, 0024, 0026
- 1342818, VILLAGE, filière photovoltaïque.

Ces zones ont été définies en raison de leur non-impact visuel depuis le village et par le maintien de l'exploitation agricole actuelle rendue possible par la mobilité des panneaux et la possibilité technique de passage des engins agricoles.

Vu la demande d'avis du gestionnaire d'espace protégé, réalisé en date du 21 mars 2025, sachant que la localisation marginale des zones définies, la non-consommation d'espaces naturels et le maintien de l'activité agricole sous les panneaux, l'impact sur les populations d'oiseaux devrait être relativement faible, le gestionnaire ne s'oppose pas à l'installation de telles zones.

4 Délibération pour remboursement au maire

Sous la présidence de Madame Albane BARBIEUX, 1ère adjointe, il est présenté au Conseil Municipal que, dans le cadre du repas offert par la commune aux aînés, Monsieur le Maire a payé directement le restaurant LE RELAIS DES MONTS pour un montant de 330.00 €.

Madame BARBIEUX précise que Monsieur le Maire demande à être remboursé par la commune.

Hors de la présence de Monsieur Christian MARCHISET, Maire, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la demande de remboursement.

6 Questions diverses

La séance est levée à : 20. heures.

La secrétaire de séance
Albane BARBIEUX

Le Maire
Christian MARCHISET



République française
Mairie d'URCY
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Du vendredi 30 janvier 2026 à 19 heures
Convocation 27 janvier 2026



Date de publication 10.02 03 février 2026

Approbation

Date :

Nombre de votants :

- Pour.....
- Contre :.....
- Abstention.....

Annotations si besoin :

.....

.....

La secrétaire de séance
Albane BARBIEUX

Le Maire
Christian MARCHISET

Date de publication :

